

République Française
Département Loiret
Bucy-le-Roi

Procès-verbal de séance

Séance ordinaire du 27 Juin 2022

L'an 2022 et le 27 juin à 20 heures 15 minutes, le Conseil Municipal de la commune de Bucy-le-Roi, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à savoir la Salle des Fêtes sous la présidence de son Maire, Gervais GREFFIN

Présents : M. GREFFIN Gervais, Maire, Mmes : GUERIN Sandrine, REDIN Nathalie, MM : BAROTIN Virgil, FERREIRA Federico, LOP Laurent, PROUST Damien
Excus·es : Mme DUBEDAT Véronique, MM : GUYON Gaylord, VALLEE Olivier, VAPPERAU Christophe

Était également présent : M. FRANCO Julien, secrétaire de mairie

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 7

Date de la convocation : 20/06/2022 - Date d'affichage : 20/06/2022

Acte rendu executoire après dépôt en Préfecture du Loiret et publication du 30/06/2022

A été nommé(e) secrétaire : M. PROUST Damien

SOMMAIRE

DEVIS POUR POSE D'UNE POMPE À CHALEUR À LA MAIRIE - 2022D009
RÉSULTATS DE L'ÉTUDE PATRIMONIALE SUR LA DISTRIBUTION D'EAU POTABLE PAR LA
C.C.B.L. - 2022D010

DEVIS POUR POSE D'UNE POMPE À CHALEUR À LA MAIRIE

Délibération n°2022D009

Cette délibération consiste essentiellement en l'examen du devis reçu suite aux demandes faites à différentes entreprises pour installer une pompe à chaleur pour chauffer la mairie.

Cela aurait trois avantages :

- Économique,
- Écologique,

– Performance.

Le renouvellement est également nécessaire car la chaudière qui fonctionne actuellement au fioul est assez ancienne. La changer permet d'instaurer une certaine tranquillité dans le temps.

Il ne resterait plus que la salle Marcelline qui fonctionnerait sur ce mode de chauffage.

Le seul devis reçu vient des établissements Patrice Jouanneau. Il propose une solution (PAC LG Therma V) et une variante (PAC Mitsubishi Zubadan Ecodan Silence), respectivement à 5 819,45 € H.T. et 8 088,94 € H.T., ainsi qu'une option (robinet thermostatique radiateur à 48 € H.T. l'unité).

Il est nécessaire de faire un entretien annuel qui peut se faire avec des entreprises spécialisées.

Il est proposé au Conseil municipal de :

- VALIDER ce devis, avec la variante, soit une dépense à hauteur de 14 970,70 € H.T., soit 17 964,84 € T.T.C.,
- PRÉVOIR des travaux d'isolation de l'étage de la mairie,
- FAIRE les demandes de subventions idoines auprès des différents financeurs, à hauteur de 80 % du H.T., soit 11 976,56 € (probablement sur des financements 2023).

Ce qui est décidé à l'unanimité des présents après délibération.

À l'unanimité (pour : 7 contre : 0 abstentions : 0)

RÉSULTAT(S) DE L'ÉTUDE PATRIMONIALE SUR LA DISTRIBUTION D'EAU POTABLE PAR LA C.C.B.L.

Délibération n°2022D010

L'étude patrimoniale sur la distribution d'eau potable faite par la C.C.B.L. fait l'objet d'un premier rendu.

Plusieurs scénarios sont proposés après avoir constaté que le forage de Bucy-le-Roi ne dispose pas d'un périmètre de protection (ce qui explique en partie la présence permanente de sélénium au-delà de la norme actuelle, ainsi que régulièrement de perchlorates). Pour améliorer la qualité de l'eau, Saint-Lyé-la-Forêt ou Artenay pourraient alimenter la commune (avec un coût de 290 000 € par Artenay et de 630 000 € par St-Lyé-la-Forêt).

On relèvera que dans le premier cas (St-Lyé) une conduite de 1 280 mètres sera posée, alors que dans le second, ce seront 2 300 mètres.

Pour Artenay, il y a deux « difficultés » :

- une alimentation uniquement par la bâche et le surpresseur (pas par le château d'eau)
- le réservoir de la commune doit être maintenu et entretenu (facteur de coût).

Pour St-Lyé, le coût supplémentaire s'explique partiellement par le « défaut » principal : le forage dirigé pour traverser l'A19.

Cela est programmé en priorité P2 (le scénario retenu est celui du branchement vers Artenay), à savoir moyen ou long terme

La sécurisation de l'accès du château d'eau (par grillage et portail en périphérie) est chiffrée à 25 000 € H.T. est en priorité « 0 », c'est-à-dire « théoriquement sans délai ».

Ceci étant exposé, conscient des enjeux, le Conseil municipal conçoit que la mise en place du périmètre de sécurité du captage est un enjeu majeur. Ces travaux seront donc inévitablement à prévoir. En revanche, il ne voit pas la pertinence des travaux de raccordement qui augmentent le coût de l'eau qui pesera immanquablement sur les ménages, avec une qualité d'eau qui ne sera pas garantie. Il est même indiqué qu'il vaudrait peut-être mieux réserver ces financements pour tenter de redonner à l'eau locale sa qualité par tout procédé actuel ou à venir.

À l'unanimité (pour : 7 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

FESTIVITÉS DU 14 JUILLET 2022

Elles commenceront le jeudi 14 après-midi avec les habituels jeux et la remise du prix pour l'élève passant en sixième cette année (merci au directeur de l'école élémentaire d'Artenay qui a donné son nom). Les invitations sont faites et déjà distribuées. Les premiers retours sont en cours. À noter que le rendu du papillon est obligatoire pour tout le monde le 08/07/2022 à 12h pour laisser le temps de peaufiner les commandes.

Une élue pense qu'il ne serait pas anormal que les personnes accompagnantes d'une autre commune doivent payer une quote-part sur le repas. Mais il est répondu que le format actuel sera conservé, s'il n'y a pas trop de personnes extérieures qui viennent, car le coût est sensiblement le même et cela permet de conserver la convivialité.

La trentaine de musiciens de la Clique seront présents.

Les différentes personnes se répartissent les tâches. Une élue note que l'inventaire a été fait, notamment pour l'organisation de la retraite aux flambeaux.

Les élues réfléchissent à la décoration générale pour les tables et la constitution des lots.

Le menu est dévoilé, il reprendra les essentiels des autres années : salade piémontaise, taboulé, chipolatas, merguez, travers de porc...

Les élues signalent qu'elles et ils ne sont pas nombreux·ses pour préparer ces cérémonies et surtout pour l'installation dans la salle des fêtes et la cour de la mairie.

Tout le monde propose des jeux qui aillent à tous les âges : parcours avec un verre percé, jeu de boules, de quilles, mölkki, jeu de la corde... Mais il faut aussi se réinventer avec d'autres activités, comme l'œuf dans la cuillère, le jeu avec une balle de ping-pong sur une bouteille et un pistolet à eau pour la faire cheoir... Mais aussi le **chamboule-tout**, le Jeu de la ficelle ou du ciseau. Pour les anciens, il faudrait faire deviner des objets les yeux bandés ou bien l'estimation du poids d'un panier garni (de trois types : pour hommes, femmes et enfants).

Il n'y aura pas de feu d'artifice étant donné les circonstances climatiques. Il est préféré aussi tirer les feux lorsque les 14 juillet tomberont durant des week-ends.

POINTS DIVERS

- Sur la salle Marcelline :

Il est constaté une occupation régulière et non officielle de l'endroit. Des tables et des chaises sont déplacées (voire couchées), l'armoire des jeux (ceux des Cheveux Blancs ?) est en permanence ouverte, alors qu'avant elle était fermée à clef auparavant. Or, le Club n'a pas repris son activité encore. Il n'y a pas de dégradation, peu de salissures (mais des marques tout de même parfois).

- Drapeau européen :

Le 30 juin 2022, le pavage des édifices avec les drapeaux français et européen pour la fin de la présidence tournante française du Conseil de l'Union Européenne sera requis. Le pavage habituellement n'est pas obligatoire, sauf quand l'ordonnance émane de l'État. Le·a Préfet·ète (ici, la Préfète) donne alors l'ordre du pavage et veille à son exécution. Lorsque ce n'est pas fait (plusieurs fois), en vertu de l'article L. 2122-16 du C.G.C.T., le ministre de l'Intérieur peut suspendre les maires ou les adjoints.

- Rapport annuel 2021 du SIRTOMRA :

Il a été envoyé ce jour. Il peut être envoyé aux élues intéressé·es.

- F.T.T.H. (Fibre) :

Des compléments d'informations sur la fibre sont arrivés avec, en outre, le plan du Conseil départemental du Loiret. Pour l'instant, ce ne serait que les plus grandes villes ou les villes à grande population qui seraient raccordées, en premier lieu. Beaucoup de retards se sont accumulés, car les réseaux ruraux sont particuliers et plus difficiles techniquement (du fait de l'inégalité entre les différentes zones). La commune a la chance de ne pas avoir trop de hameaux et très peu de rues, dont certaines portes déjà des fourreaux. Les technicien·nes finiront par arriver dans la commune.

- Microcoupures électriques :

Beaucoup moins de microcoupures sont signalées (voire plus du tout) depuis que les lignes sont surveillées. Il est proposé de faire revenir l'interlocuteur d'Énedis pour lui demander de faire un point ou bien lui demander un rapport de la situation depuis sa dernière intervention.

- Télévision Numérique Terrestre :

On note des soucis avec la TNT, notamment des chaînes qui avaient disparu ou qui se brouillent à certaines heures. Cela semblerait arriver de plus en plus régulièrement chez certaines personnes. Mais après renseignements auprès d'un élu électricien, le problème est résolu chez certain·es habitant·es. Il s'agit parfois d'un problème de filtres.

- Poubelles publiques :

Cinq poubelles publiques manquent sur plusieurs endroits de la commune. Il est nécessaire d'en commander et il faudra voir pour leur installation.

- Menus travaux à prévoir :

Outre la pose des poubelles lorsqu'elles seront livrées, le « STOP » entre les rues de la Mairie et de l'Église est à refaire (la peinture et le produit de saupoudrage sont arrivés en mairie depuis un certain temps ; mais il y a également l'entretien des caniveaux).

- Radars pédagogiques :

Demander au département si des subventions sont possibles pour les radars pédagogiques au titre

de la FaPo 2023, par exemple. Il a été confirmé par un maire que cela demande beaucoup d'entretien car cela dysfonctionne régulièrement. Il est proposé d'en poser un au niveau du stop et un à l'entrée du village.

PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Les élus·es consultent leurs divers agendas et confirment que la prochaine séance du Conseil municipal aura lieu le lundi 5 septembre 2022 à 20h00, ce qui constituera la réunion de rentrée des élus·es.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, toutes les questions, les affaires et les informations ayant été exposées, les élus·es ayant débattu des points à aborder, la séance est officiellement close à 23h22.

En mairie, le 4 juillet 2022
Le Maire

Gervais GREFFIN